



FLASH INFO TELETRAVAIL

Ce jour, la DAP communique aux organisations syndicales une note datée du 24 avril 2026, à destination des DISP et de l'ENAP, pour rappeler, enfin, les règles de mise en œuvre concernant le télétravail au sein des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

Cette note DAP consacre le combat de la CGT IP contre les notes illégales prises en DISP ou en service sur le télétravail.

Rappelons que c'est déjà la CGT IP qui avait permis que la circulaire du 23 février 2024 relative aux conditions et modalités du télétravail au sein du Ministère de la Justice prévoit :

- le respect de la charte des temps du service en présentiel comme en TT,
- la possibilité de badger et d'être en horaires variables en TT,
- la fin de l'hyper contrôle en TT.

Rappelons aussi que c'est grâce à la CGT IP, qui n'a eu de cesse de démontrer l'illégalité de la note DAP lors des réunions et instances ministérielles, qu'a été obtenue l'abrogation de la note DAP d'octobre 2023, lors du CSA Ministériel de juillet 2025.

La note DAP du 24 avril 2026, communiquée ce jour, tire enfin les conséquences attendues par les personnels.

D'abord en consacrant l'engagement à abroger la note DAP d'octobre 2023 pour laquelle la CGT IP avait voté contre en CSA SPIP.

Ensuite, en précisant que toute note interne appliquée dans les services sur le fondement de la note DAP d'octobre 2023 est proscrite et abrogée dès lors qu'elle contient des règles non prévues par les dispositions de la circulaire du secrétariat général de février 2024 telles que :

- limitation du nombre de jours d'octroi de TT pour certaines catégories de personnel selon leur corps d'appartenance
- limitation de TT pour les agent.e.s à temps partiel ou limitation excessive par rapport à la circulaire du ministère du 23 février 2024
- limitation de la journée de travail à l'exigible horaire quotidien
- obligation d'un rapport des tâches ou activités produites en TT
- obligation de se connecter via jabber en télétravail.

Sur le TT comme sur d'autres sujets (maintien du CSA SPIP, annulation des permissions de sortir et des activités culturelles. ..), la CGT IP ne cessera de s'opposer aux dérives illicites de l'administration et défendra toujours l'intérêt des personnels des SPIP.

Nous ne lâcherons rien !

Toutes les infos sur le télétravail dans notre lien suivant : [Télétravail : la fiche RH complète de la CGT IP et les textes de référence au sein du MJ et de la DAP – CGT insertion probation](#)

Montreuil, le 27 Avril 2026